Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/02/2026 - 5341 - 2014 B 01724 - 801 614 280 - ABN

ABN

107 GRANDE RUE CH. DE GAULLE

94130 NOGENT SUR MARNE

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 23 FEV. 2026
SOUS LE N° 5341

COMPTES ANNUELS du 01/05/2023 au 30/04/2024

	Pages
- Bilan actif-passif	*1 et 2*
- Compte de résultat	*3 et 4*
- Détail des comptes bilan actif passif	*5 à 8*
- Détail Compte de résultat	*9 à 11*

ACEFI CL
7 RUE MARIOTTE

75017 PARIS
01 47 27 17 37

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/04/2024 12			Exercice N-1 30/04/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 788	1 788				
	Fonds commercial (1)	634 083	65 000	569 083	569 083		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	543 737	137 063	406 674	156 955	249 720	159.10
	Immobilisations en cours	1 920		1 920	1 920		
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 224		1 224	1 224		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	41 395		41 395	41 395		
	Total II	1 224 147	203 851	1 020 296	770 576	249 720	32.41
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	418 852	28 571	390 281	360 151	30 130	8.37
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 783		3 783	3 783		
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	331 724		331 724	179 586	152 137	84.72
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	298 962		298 962	502 633	203 672-	40.52-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	4 677		4 677	3 908	769	19.68
	Total III	1 057 998	28 571	1 029 426	1 050 062	20 635-	1.97-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 282 145	232 423	2 049 722	1 820 638	229 084	12.58

(1) Dont droit au bail 250 000
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/04/2024 12	Exercice N-1 30/04/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 150 000)	150 000	166 667	16 667-	10.00-
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		33 334	33 334-	100.00-
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	15 000	16 667	1 667-	10.00-
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	374 919	294 351	80 568	27.37
	Report à nouveau	407	931	523-	56.24-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	42 093	100 477	58 383-	58.11-
	Subventions d'investissement	56 286	32 296	23 990	74.28
	Provisions réglementées				
	Total I	638 705	644 722	6 017-	0.93-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	581 226	121 074	460 153	380.06
	Concours bancaires courants	2 468	1 900	568	29.92
	Emprunts et dettes financières diverses	115	116	1-	0.86-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	54 349	40 188	14 161	35.24
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	490 779	748 150	257 371-	34.40-
	Dettes fiscales et sociales	108 117	106 376	1 740	1.64
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	120 000	120 000		
	Autres dettes	53 962	38 112	15 850	41.59
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 411 017	1 175 916	235 101	19.99
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 049 722	1 820 638	229 084	12.58
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 411 017	1 079 263		

ANNEXE

Exercice du 01/05/2023 au 30/04/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 049 722.31 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 527 714.48 Euros et dégageant un bénéfice de 42 093.28 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/05/2023 au 30/04/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

CB

ANNEXE

Exercice du 01/05/2023 au 30/04/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	635 871		
Installations générales agencements aménagements divers	129 858		287 369
Matériel de transport	6 439		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	119 335		737
Immobilisations corporelles en cours	1 920		
TOTAL	257 552		288 106
Autres participations	1 224		
Prêts, autres immobilisations financières	41 395		
TOTAL	42 619		
TOTAL GENERAL	936 042		288 106

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			635 871	635 871
Installations générales agencements aménagements divers			417 227	417 227
Matériel de transport			6 439	6 439
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			120 072	120 072
Immobilisations corporelles en cours			1 920	1 920
TOTAL			545 657	545 657
Autres participations			1 224	1 224
Prêts, autres immobilisations financières			41 395	41 395
TOTAL			42 619	42 619
TOTAL GENERAL			1 224 147	1 224 147

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 788			1 788
Installations générales agencements aménagements divers	51 361	24 368		75 729
Matériel de transport	5 126	1 313		6 439
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	42 190	12 705		54 895
TOTAL	98 677	38 386		137 063
TOTAL GENERAL	100 465	38 386		138 851

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	24 368				
Matériel de transport	1 313				
Matériel de bureau informatique mobilier	12 705				
TOTAL	38 386				
TOTAL GENERAL	38 386				

ANNEXE

Exercice du 01/05/2023 au 30/04/2024

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	65 000				65 000
Sur stocks et en cours	25 587	28 571	25 587		28 571
TOTAL	90 587	28 571	25 587		93 571
TOTAL GENERAL	90 587	28 571	25 587		93 571
Dont dotations et reprises d'exploitation		28 571	25 587		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	41 395	0	41 395
Personnel et comptes rattachés	1 310	1 310	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 419	5 419	
Impôts sur les bénéfices	20 268	20 268	
Taxe sur la valeur ajoutée	81 056	81 056	
Groupe et associés	29 784	29 784	
Débiteurs divers	193 887	193 887	
Charges constatées d'avance	4 677	4 677	
TOTAL	377 795	336 400	41 395

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 468	2 468		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	581 226	74 831	244 429	261 966
Fournisseurs et comptes rattachés	490 779	490 779		
Personnel et comptes rattachés	53 933	53 933		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	47 593	47 593		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 805	4 805		
Autres impôts taxes et assimilés	1 786	1 786		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	120 000	120 000		
Groupe et associés	115	115		
Autres dettes	53 962	53 962		
TOTAL	1 356 668	850 273	244 429	261 966
Emprunts souscrits en cours d'exercice	558 548			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	98 395			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	115			

ANNEXE

Exercice du 01/05/2023 au 30/04/2024

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1.0000	166 667			166 667

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Librarie presse papeterie	384 083			384 083	
Total	384 083			384 083	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2023 au 30/04/2024

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 526
Dettes fiscales et sociales	75 294
Total	142 820

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 677
Total	4 677

CB

ABN
Société à responsabilité limitée au capital de 150 000,00 €
Siège social : 107 à 113 Grande Rue Charles de Gaulle – 94130 Nogent Sur Marne
RCS de Créteil : 801.614.280

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2024

Chers associés,

En application des dispositions des articles L.223-19 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons le rapport sur les conventions visées auxdits articles, intervenues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

La société détient dans les comptes de la société LES DEUX SŒURS un compte courant non rémunéré d'un montant de 29 784,32 € au titre de l'exercice clos.

Monsieur Michel MOREAU, anciennement associé, détenait un compte courant qui a été soldé au cours de ce même exercice.

Madame Camille BONNEMORT, co-gérante, détient dans les comptes de la société un compte courant non rémunéré s'élevant, à la clôture de l'exercice, à 1,00 €.

Madame Camille BONNEMORT a été rémunérée, au titre de ses fonctions techniques de responsable financière, pour une somme brute de 57 864 €.

Madame Anne BONNEMORT détient dans les comptes de la société un compte courant non rémunéré s'élevant à 1,00 € à la clôture de l'exercice.

Monsieur Antoine BONNEMORT, co-gérant, détient dans les comptes de la société un compte courant non rémunéré s'élevant à 113,47 €.

Nous vous remercions de bien vouloir approuver lesdites conventions.

Pour copie certifiée conforme
La co-gérante

Certifié conforme

Camille BONNEMORT

ABN
Société à responsabilité limitée au capital de 150.000 €
Siège social : 107 à 113 Grande Rue Charles de Gaulle – 94130 Nogent Sur Marne
RCS de Créteil : 801.614.280

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente octobre, à dix heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- La société LES DEUX SŒURS, représentée par Madame Camille BONNEMORT,
à concurrence de 105 006 parts
- Monsieur Baptiste BONNEMORT,
à concurrence de 22 497 parts
- Madame Justine BONNEMORT,
à concurrence de 22 497 parts

Soit la totalité des 150.000 parts sociales composant le capital social.

Madame Camille BONNEMORT, en qualité de représentante de la société LES DEUX SŒURS, associée majoritaire, préside la séance. Elle constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Madame Camille BONNEMORT, en qualité de co-gérante non associée, assiste à l'assemblé. Monsieur Antoine BONNEMORT est absent et excusé.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2024,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Le texte des résolutions,
- Les statuts de la société.

La présidente déclare que tous les documents prescrits par les statuts et la réglementation en vigueur ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais requis. L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, la Présidente rappelle que l'assemblée s'est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2024 - Quitus à la gérance,**
- **Affectation du résultat,**
- **Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, Approbation de ces conventions,**

- Rémunération de Madame Camille BONNEMORT co-gérante,
- Rémunération de Monsieur Antoine BONNEMORT co-gérant,
- Pouvoirs.

La Présidente présente l'activité de la société au cours de l'exercice, donne lecture de son rapport sur les conventions réglementées et ouvre la discussion. Puis, personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

RESOLUTION PRELIMINAIRE

Les associés prennent acte que, conformément à la loi n° 2018-727 du 10 août 2018, le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice n'a pas été établi, cette dernière ne dépassant pas les seuils prévus par la réglementation en vigueur et renoncent en tant que de besoin, l'article 15.3 des statuts de la société faisant mention de l'établissement d'un rapport de gestion, à se prévaloir, à quelque titre que ce soit, du non-établissement dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2024 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, l'assemblée prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 dudit code.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2024 s'élevant à 42 093,28 euros de la manière suivante :

Bénéfice distribuable :	
- Résultat de l'exercice	42 093,28 €
- Compte « Report à nouveau »	407,22 €
- Total distribuable	**42 500,50 €**
Affectation :	
- Autres réserves	42 000,00 €
- Compte « Report à nouveau »	500,50 €
- Total distribuable	**42 500,50 €**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Total distribué	Dividende/Part	Dividendes éligibles à la réfaction de 40%	Dividendes non éligibles à la réfaction de 40%
04/2021	23.812,00 €	0,1428 €	23.812,00 €	NA
04/2022	6.917,00 €	0,0415 €	6.917,00 €	NA
04/2023	Néant	Néant	Néant	Néant

Il est rappelé que le 1er juin 2022, l'assemblée générale a procédé à une distribution exceptionnelle de dividendes prélevée sur le poste « Autres réserves » d'un montant de 9 749,00 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, prend acte et approuve successivement les conventions mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune rémunération n'a été versée à Madame Camille BONNEMORT en sa qualité de co-gérante au titre de l'exercice clos le 30 avril 2024. Elle rappelle, pour autant que de besoin, son droit au remboursement, sur présentation d'états justificatifs, des frais de mission, de représentation et de déplacement exposés dans le cadre desdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que Monsieur Antoine BONNEMORT, co-gérant, a perçu une rémunération nette s'élevant à 10 000,00 € au titre de l'exercice clos le 30 avril 2024. Elle rappelle, pour autant que de besoin, son droit au remboursement, sur présentation d'états justificatifs, des frais de mission, de représentation et de déplacement engagés dans le cadre desdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance, les associés présents ou représentés et la gérance.

La société LES DEUX SŒURS
Représentée par Madame Camille Bonnemort

Madame Camille Bonnemort
Co-gérante non associée

Monsieur Baptiste BONNEMORT
Associé

Madame Justine BONNEMORT
Associée

ABN

Société à responsabilité limitée au capital de 150.000 €
Siège social : 107 à 113 Grande Rue Charles de Gaulle – 94130 Nogent Sur Marne
RCS de Créteil : 801.614.280

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2024

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2024 s'élevant à 42 093,28 euros de la manière suivante :

Bénéfice distribuable :

- Résultat de l'exercice	42 093,28 €
- Compte « Report à nouveau »	407,22 €
- Total distribuable	**42 500,50 €**

Affectation :

- Autres réserves	42 000,00 €
- Compte « Report à nouveau »	500,50 €
- Total distribuable	**42 500,50 €**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Total distribué	Dividende/Part	Dividendes éligibles à la réfaction de 40%	Dividendes non éligibles à la réfaction de 40%
04/2021	23.812,00 €	0,1428 €	23.812,00 €	NA
04/2022	6.917,00 €	0,0415 €	6.917,00 €	NA
04/2023	Néant	Néant	Néant	Néant

Il est rappelé que le 1er juin 2022, l'assemblée générale a procédé à une distribution exceptionnelle de dividendes prélevée sur le poste « Autres réserves » d'un montant de 9 749,00 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Madame Camille Bonnemort
Co-gérante